

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARVONNEX
Séance du 04 décembre 2023

Le 04 décembre 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de Charvonnex dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GIMBERT, Maire.

Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : GIMBERT Jean-François, Maire ; VITALI Hervé, DUBOIS Marie-Odile, EVERAERE Didier, FARYS Béatrice, Adjoints ; FONTANIVE Bernard, DEPIAT Martine, POISSON Jean-Christophe, FEDOROFF Michel, GUYOT Stéphanie, FORESTIER Sylvain, conseillers

Excusés : MORAND Michèle, LEROUX Damien, MARTIN Magali,

Quorum : 11/14

Secrétaire de séance : FEDOROFF Michel

Date de convocation : 27/11/2023

N°D43_2023 / n° d'ordre à l'intérieur de la séance 04/12/2023_06

7. Décisions budgétaires 7.10 divers 7.10.2 tarifs

Objet : tarifs location salle communale 2024

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide que** le matériel de sonorisation est inclus dans le prix de la location.
- **Décide que** seules les réservations ayant fait l'objet d'une confirmation écrite adressée à Monsieur le Maire seront prises en compte.
- **Décide que** les conditions de location sont définies dans une convention à établir à chaque location.

➤ **Décide de fixer** dans le tableau présenté ci-dessous les tarifs pour la location de la salle communale Raymond CHABORD pour l'année 2024.

TARIFS 2024

USAGERS DE CHARVONNEX	
ASSOCIATIONS	
Réunion	Gratuit
Soirée repas 1 fois/an	Gratuit
Réveillon 31 décembre	550,00 €
Activités loisirs 1fois/semaine	Gratuit
Activités loisirs	20,00€/heure
PARTICULIERS	
Vin d'honneur	400,00 €
Repas privé/mariage	450,00 €
Réveillon 31 décembre	950,00 €
Samedi après-midi (14h-18h)	250,00 €
COPROPRIETES	
Assemblée générale annuelle	50,00 €

USAGERS EXTERIEURS	
ASSOCIATIONS	
Réunion	250,00 €
Soirée repas (soirée du 31/12 exclue)	850,00 €
Activités loisirs	35,00 €/heure
PARTICULIERS	
Vin d'honneur	500,00 €
Repas privé/mariage	1 000,00 €

CAUTION	
Matériel, bâtiment	1 000,00 €
Nettoyage	350,00 €

Pour extrait conforme,
Le Président de séance,
Jean-François GIMBERT, Maire



Le Secrétaire de séance,
FEDOROFF Michel, Conseiller

Affiché le **07 DEC. 2023**
Télétransmis en Préfecture le **07 DEC. 2023**
Certifié exécutoire le **07 DEC. 2023**
Le Maire, Jean-François GIMBERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.